



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ TRIDENT

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	TRIDENT
Numéro du produit	C010 EV
Identification interne	Janitorial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Multi use sanitising powder.
--------------------------	------------------------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Evans Vanodine International  
Brierley Road  
Walton Summit  
Preston. UK. PR5 8AH  
Tel: 01772 322 200  
Fax: 01772 626 000  
qclab@evansvanodine.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Nouvelles Fiches de Données de Sécurité ...- 8.30am to 4.45pm - 01772 322 200 - Lundi à vendredi. Conseils techniques ... - 8.30am to 4.45pm - 01772 318 818 - Lundi à vendredi.
--------------------------	--

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

Mentions de danger	H318 Provoque des lésions oculaires graves. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	--

## TRIDENT

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P102 Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P235+P410 Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.</p> <p>P301 EN CAS D'INGESTION:</p> <p>P313 Consulter un médecin.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P315 Consulter immédiatement un médecin.</p> <p>P402+P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.</p>
----------------------------------	---

**Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette** EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

**Contient** ALKYL BENZENE SULPHONIC ACID, Na-SALT, TROCLOSÈNE SODIQUE, DIHYDRATE

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>CARBONATE DE SODIUM</b>	<b>25-30%</b>
Numéro CAS: 497-19-8                      Numéro CE: 207-838-8	
<b>Classification</b> Eye Irrit. 2 - H319	
<b>ALKYL BENZENE SULPHONIC ACID, Na-SALT</b>	<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 85117-50-6                      Numéro CE: 285-600-2	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318	
<b>TROCLOSÈNE SODIQUE, DIHYDRATE</b>	<b>3-5%</b>
Numéro CAS: 51580-86-0                      Numéro CE: 220-767-7 Facteur M (aigu) = 1                      Facteur M (chronique) = 1	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	

## TRIDENT

<b>SODIUM SILICATE</b>	<b>3-5%</b>
Numéro CAS: —	
<b>Classification</b>	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Dam. 1 - H318	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer à rincer. Consulter un médecin immédiatement.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun symptôme particulier connu. mais - Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Aucun symptôme particulier connu. Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner des rougeurs, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation sévère, brûlure et larmoiement. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs irritants.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un équipement de protection des yeux et du visage. Eviter l'inhalation de poussières. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

## TRIDENT

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Dangereux pour l'environnement : Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Déversements mineurs: Rincer le déversement à grandes eaux. Déversements importants: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Porter un équipement de protection des yeux. Eviter l'inhalation de poussières. Ne jamais ajouter de l'eau directement au produit car cela peut provoquer une réaction vigoureuse ou bouillonnante. Toujours diluer en versant avec précaution le produit dans l'eau. Ne pas mélanger avec de'autres chimiques. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

**Description d'usage** Voir la feuille de l'information produit et étiquette pour l'usage détaillé de ce produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### **CARBONATE DE SODIUM**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 5 mg/m<sup>3</sup>

WEL = Workplace Exposure Limit.

#### SODIUM SULPHATE (CAS: 7757-82-6)

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Utiliser une ventilation mécanique s'il y a un risque de manipulation impliquant la formation de poussières dans l'air.

**Protection des yeux/du visage** Porter un équipement de protection des yeux.

**Protection des mains** Aucune protection des mains particulière recommandée. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

**Autre protection de la peau et du corps** N'est pas requise.

## TRIDENT

**Protection respiratoire**          Aucune protection respiratoire n'est requise.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Poudre.
<b>Couleur</b>	Bleu.
<b>Odeur</b>	Odeur faible Chlore.
<b>pH</b>	pH (solution diluée): 10.5 - 11.5 @ 1%
<b>Point de fusion</b>	Non applicable.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Densité relative</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.

#### 9.2. Autres informations

**Autres informations**          Aucun.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité**                      Forme des gaz toxiques en contact avec un acide. Le produit durcira en une masse solide au contact de l'eau et de l'humidité.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique**          Pas de risques particuliers de stabilité.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses**          Voir les articles 10.1, 10.4 & 10.5...

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter**          Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Le produit durcira en une masse solide au contact de l'eau et de l'humidité.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles**          Acides forts. Aluminium, Tin, Zinc et alliages.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux**          Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques**          Nous n'avons pas effectué d'essais sur les animaux pour ce produit. Tous les chiffres cités ci-dessous sont ATE de classifications de toxicité qui ont été effectuées en utilisant la méthode ATE (estimation de toxicité aiguë) de calcul en utilisant LD50 ou ATE chiffres fournis par le fabricant de matières premières ...

## TRIDENT

**Autres effets sur la santé** Ce produit a une faible toxicité. Peut provoquer une forte irritation de la bouche, de l'oesophage et du tractus gastro-intestinal en cas d'ingestion.

### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA orale (mg/kg)** 6 202,53164557

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Nous n'avons pas effectué de tests aquatiques, donc nous n'avons pas de données de toxicité aquatique spécifiquement pour ce produit. Les données de toxicité aquatique, où fournies par le fabricant de matière première pour les ingrédients avec la toxicité aquatique, peuvent être mis à disposition sur demande...

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Dégrade rapidement au chlorure de sodium par une réaction chimique avec la matière organique dans l'effluent ...

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulative potential** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas connu.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Inconnu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Jetez les solutions utilisées à l'égout. De petites quantités peuvent être mélangées avec de l'eau et jetées à l'égout. Les volumes plus importants doivent être envoyés à une décharge approuvée pour élimination. S'assurer que les récipients sont vides avant rejet.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Non réglementé.

### 14.1. Numéro ONU

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

### 14.4. Groupe d'emballage

### 14.5. Dangers pour l'environnement

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

## TRIDENT

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Législation UE</b>	Fiche de données de sécurité préparée conformément à REACH règlement (UE) n ° 2015/830 (qui modifie le règlement (CE) n ° 453/2010 & 1907/2006)... Le produit est aussi classé dans le règlement GHS/CLP- (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges ... Les ingrédients sont indiqués avec classement dans les de la réglementation GHS/CLP- (CE) n ° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges...
-----------------------	---

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée comme non applicable car ce produit est un mélange ...

### RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité</b>	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. ETA: Estimation de la toxicité aiguë REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006. GHS: Système général harmonisé.
<b>Sigles et abréviations utilisés dans la classification</b>	Acute Tox. = Toxicité aiguë Aquatic Acute = Toxicité aiguë Aquatic Chronic = Toxicité chronique Eye Dam. = Lésions oculaires graves Eye Irrit. = Irritation oculaire Skin Irrit. = Irritation cutanée STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
<b>Références littéraires clés et sources de données</b>	Fiche de Données de Sécurité, Divers fabricants... CLP classe - Tableau 3.1 Liste de classification et d'étiquetage harmonisés de substances dangereuses ... ECHA - C&L Inventory database.
<b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b>	Méthode de calcul...
<b>Commentaires sur la révision</b>	Fiche de données de sécurité modifiée conformément à l'amendement du Règlement de la Commission REACH (UE) n ° 2015/830 ( 2,3,15&16) ...
<b>Date de révision</b>	01/08/2017
<b>Révision</b>	5
<b>Statut de la FDS</b>	Les Mentions de danger énumérées ci-dessous dans la présente section n ° 16 se rapportent aux matières premières (ingrédients) dans le produit (comme indiqué à la section 3) et non le produit lui-même. Pour des Mentions de danger relatives à ce produit, consulter la section 2...
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.